Observation du 21 mars de Gagea lutea par Claudette à Sallanches

Date et lieu de l'observation :
Le 21 mars 2023 au lac des Illettes (Altitude : 558 m) à Sallanches par Claudette.

Gagea lutea, fleur, photo par Claudette.

Les feuilles sont à nervures parallèles. Les feuilles (uniquement jeunes) et le bulbe de *G. lutea* semblent avoir autrefois été consommés dans presque toute l'Europe.

Origine du nom : «Gagea» vient du nom d'un botaniste anglais, T.gage qui a vécu de 1780 à 1820.

Son nom d'espèce vient du latin « lutea » , jaune, relatif à sa couleur.

Revers de tépales de **Gagea lutea** par Claudette. Observez l'absence de pillosité contrairement à la **Gagea villosa** vue par Jean.

Feuillage : Une seule feuille de 6 à 12 mm partant de la base, en forme de lance creusée en gouge. La feuille à nervures parallèles typique dépasse les fleurs et se termine par un « capuchon ».

Photo : Roland Gissinger, Plantnet.

Titre : Gagea lutea, détail du capuchon foliaire.

Fruit par Plantnet

Fruits : capsules ovoïdes à 3 loges contenant quelques graines.
Couleur des fleurs : 6 tépales étalés en étoile, jaune vif et verts au revers.
Les fleurs sont portées par un pédicelle sans poils (glabre) contrairement à d'autres gagées.
Famille de plantes : Liliacées, celle des tulipes, des ornithogales, des lys…
A noter que la famille des liliacées était avant 2009 (et les études de génétique) une famille fourre-tout. On y comptait 300 genres et 4500 espèces. Les scientifiques ont reclassé ainsi de nombreuses espèces dans d'autres familles comme les asparagacées (asperge, les scilles, le muguet, l'agave) ou les amaryllidacées (les perce neige, les narcisses).

Description détaillée de la plante.

N.B. : Plante protégée par la loi en France et dans de nombreux pays, interdite de cueillette.